



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue à huis clos le 7 mars 2022 à 19h30 à la salle municipale.

Sont présents : Mmes Patricia René, Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance, et elle adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022
5. Adoption des comptes de février 2022
6. Autorisation à transmettre à la MRC des Appalaches les noms des propriétés en défaut de paiement de taxes municipales et scolaires
 - Achat de l'édifice de la caisse Desjardins : Autorisation du prix de vente et du coupon de mise de fonds, et désignation des signataires de la transaction au nom de la Municipalité
7. Embauche d'un préposé à la patinoire
8. Désignation du membre du conseil municipal à titre de représentant du comité MADA
9. Don de la propriété du 2, chemin Sacré-Cœur
 - 10.1 Autorisation au greffier-trésorier à mandater Bernier-Beaudry à préparer l'acte de donation
 - 10.2 Désignation des signataires de de l'acte de donation
10. Demande d'autorisation à la CPTAQ : gravière Henri & Norbert Nadeau inc.
11. Maison de stéatite : demande de recherche de titre de propriété du lot n° 5 971 093
12. Achat de huit lots construisibles sur 3^e et 4^e rues : mandat de rédaction de l'acte notarié
13. Travaux publics
 - 14.1 Démarreur du chargeur (loader)
 - 14.2 Chaîne d'épandage du camion Western Star 2019
 - 14.3 Huile hydraulique
14. Service incendie :
 - Achat de cylindres pour appareils respiratoires
15. Comité des élu(e)s
16. Affaires nouvelles
17. Correspondance de la mairesse
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

2022-03-052

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ.**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 FEVRIER 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal du 7 février 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

2022-03-053

EN CONSEQUENCE, il est proposé par madame Patricia René résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022. **ADOPTÉ.**



N° de résolution
ou annotation

2022-03-054

2022-03-055

2022-03-056

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2022. **ADOPTÉ.**

5. ADOPTION DES COMPTES DE FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;

ATTENDU QU' un montant de 108 895,13 \$ est déboursé à même le fonds général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2022 totalisant 108 895,13 \$. **ADOPTÉ.**

6. VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

ATTENDU QUE tout propriétaire d'un immeuble doit acquitter annuellement le coût des taxes foncières et scolaires ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1023 du **Code municipal du Québec (LRQ, c. C-27.1)**, le greffier-trésorier a préparé en février 2022 et présenté aux élus municipaux le 7 mars 2022, un état des propriétaires n'ayant pas payé leurs taxes municipales et scolaires depuis trois ans;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles ci-après énumérés sont visés par la présente :

- **Propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 4 448 620** et le matricule 5023 21 4561, et
- **Propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 4 544 995** et le matricule 5022 56 1887

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement ce qui suit :

- d'autoriser le secrétaire trésorier à transmettre à la Municipalité régionale de Comté des Appalaches (MRC) le nom des propriétaires **des immeubles précédemment décrits, la somme totale des taxes municipales dues à la municipalité et des taxes scolaires dues au Centre de services scolaire des Appalaches, leurs intérêts et pénalités, ainsi que les frais associés à la procédure de vente par la MRC;**
- d'autoriser la MRC des Appalaches à entreprendre les procédures nécessaires à la vente de la propriété; et d'inclure les frais municipaux à ajouter au dossier de la vente;
- d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, ou la mairesse, à représenter la Municipalité et à signer tous les documents visés par la vente de cet immeuble, à la date qui sera déterminée ultérieurement par la MRC des Appalaches. **Adopté.**

7. ACHAT DE L'ÉDIFICE DE LA CAISSE DESJARDINS : AUTORISATION DU PRIX DE VENTE ET DU COUPON DE MISE DE FONDS, ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DE LA TRANSACTION AU NOM DE LE MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton (ci-après nommée « la Municipalité ») désire se porter acquéreur de l'immeuble de la caisse Desjardins de Saint-Pierre-de-Broughton sis au 42, rue Saint-Pierre à Saint-Pierre-de-Broughton ;



2022-03-057

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet d'acte de vente rédigé par Paquet & Blais Notaires et Conseillers financiers et qu'ils en acceptent le contenu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement ce qui suit :

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton procède à l'achat de l'immeuble de la caisse Desjardins de Saint-Pierre-de-Broughton au montant de 21 600 \$;

QUE la Municipalité assume les frais relatifs à la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) visant la vente d'un immeuble commercial;

QUE la Municipalité assume tous les autres frais relatifs à la transaction;

QUE la Municipalité accepte les termes et conditions figurant au projet d'acte de vente, et finalement

QUE Mme Francine Drouin, mairesse, et monsieur Alain Paré directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents requis au nom de la Municipalité. **ADOPTÉ.**

8. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, de procéder à l'embauche de Jordan Garant à titre de préposé à la patinoire substitut et d'octroyer le salaire minimum pour les heures travaillées. **Adopté.**

9. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À TITRE DE REPRÉSENTANT DU COMITÉ MADA ET DES DOSSIERS DES AÎNÉS

ATTENDU QU' en novembre 2021, la responsabilité des dossiers a été partagée entre les membres du conseil municipal de Saint-Pierre-de-Broughton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement que monsieur Sylvain Garant, conseiller au siège numéro 5, soit confirmé responsable du dossier des aînés et du dossier Municipalité amie des aînés (MADA) et qu'à ce chapitre, il soit autorisé à représenter la Municipalité. **ADOPTÉ.**

10. DEMANDE D'AUTORISATION DE HENRI ET NORBERT NADEAU INC. ADRESSEE A LA CPTAQ VISANT A OBTENIR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DE POURSUIVRE L'EXPLOITATION DE SA GRAVIERE ET SABLIERE SIS SUR LE LOT 4 448 782

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a pris connaissance de la demande que *Henri et Norbert Nadeau Inc.* désire présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE la demande que *Henri et Norbert Nadeau Inc.* adressée à la CPTAQ a pour objet d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de poursuivre l'exploitation de sa gravière et sablière sis sur le lot 4 448 782 de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de *Henri et Norbert Nadeau Inc.* a été analysée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité, qu'il la reconnaît conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ;

ATTENDU QUE la demande de renouvellement de l'autorisation de *Henri et Norbert Nadeau Inc.* n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes ni sur le développement d'activités agricoles futures, pas plus que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Giroux et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande d'autorisation qui lui est adressée par *Henri et Norbert Nadeau Inc.* **ADOPTÉ.**

2022-03-060



2022-03-061

N° de résolution
ou annotation

11. RECHERCHE DE TITRE DE PROPRIÉTÉ DU LOT N° 5 971 093

ATTENDU QUE dans une perspective de relocalisation de la maison de stéatite sise au 11^e rang, la Municipalité désire confirmer le titre d'une propriété située sur le lot no 5 971 093.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Émilie Legras e résolu unanimement, d'autoriser le greffier-trésorier à déposer une demande de recherche de titre de propriété du lot n° 5 971 093 auprès de Bernier Beaudry avocats. **ADOPTÉ.**

12. ACHAT DE HUIT (8) LOTS CONSTRUISIBLES SUR LES 3^e ET 4^e RUES : MANDAT DE RÉDACTION DE L'ACTE NOTARIÉ

ATTENDU QUE la Municipalité désire se porter acquéreur de huit (8) lots construisibles sur les 3^e et 4^e rue, propriété de la Ferme Roy.

ATTENDU QUE la firme Ecce Terra a déposé un plan préliminaire de lotissement présenté et convenant à MM. Gilles et Guy Roy, représentants de la Ferme Roi, et aux membres du Conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser le greffier-trésorier à procéder à la demande de rédaction d'acte notarié pour l'acquisition des huit (8) lots situés sur les 3^e et 4^e rue et appartenant à la Ferme Roi, et de confier le mandat à Me Renald Thivierge notaire. **ADOPTÉ.**

2022-03-062

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 DÉMARREUR DU CHARGEUR

2022-03-063

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser l'achat d'un démarreur pour le chargeur auprès de Drouin Auto Electrique Et Fils Inc. au montant de 796 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

13.2 CHAÎNE D'ÉPANDAGE DU CAMION WESTERN STAR 2019

2022-03-064

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser l'achat d'une chaîne d'épandage pour le camion Western Star 2019 auprès de PJB Industries Inc. au montant de 896 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

13.3 HUILE HYDROLIQUE

2022-03-065

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser l'achat d'huile hydraulique auprès de BMR Groupe coopératif au montant de 649,80 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

14. SERVICE INTERMUNICIPAL INCENDIE : ACHAT DE CYLINDRES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES

Monsieur Guillaume Giroux, pompier volontaire, et Mme Émilie Legras, conjointe d'un pompier volontaire, se retirent des discussions pour ce sujet.

2022-03-066

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Garant et résolu unanimement d'autoriser la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds à procéder à l'achat de cylindres pour appareils respiratoires auprès de AÉRO-FEU au montant de 5 500 \$ taxes en sus, et de partager le coût d'achat en respect de l'entente intermunicipale en vigueur. **ADOPTÉ.**

15. COMITÉ DES ÉLU(E)S

Aucune rencontre

16. AFFAIRES NOUVELLES

Madame Francine Drouin fait lecture de la lettre de sollicitation d'un appui financier du Groupe d'entraide Cancer et Vie.

2022-03-067

IL EST PROPOSÉ par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement d'allouer la somme de 50 \$ à titre d'appui financier au Groupe d'entraide Cancer et Vie. **ADOPTÉ.**

14. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Aucune correspondance



N° de résolution
ou annotation

2022-03-068

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux contribuables chacun propriétaire d'un immeuble forestier enregistré réfèrent à l'annonce faite dans la Bulletin forestier publié par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce lequel fait état d'un possible crédit de taxes municipales.

Madame la mairesse mentionne que cette année la Municipalité a eu un dépôt de rôle d'évaluation. Le budget 2022 a été réalisé à la hauteur du nouveau rôle d'évaluation. Ce n'est qu'après l'adoption du budget 2022 que la Municipalité a été contacté à ce sujet par des contribuables informés par le Bulletin forestier. Elle précise que la Municipalité n'a jamais été informée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'une telle annonce. La Municipalité poursuit ses démarches de clarification à ce sujet ainsi que sa réflexion sur le sujet.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h14.
ADOPTÉ.

« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Francine Drouin, mairesse

Alain Paré, greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

--